



**Brèves  
du Secrétaire Académique  
SNPDEN-UNSA Rennes**

*Le 28 novembre 2020*

**Actualités :**

**Appel à la grève des AED**

L'appel à la grève des AED, soutenu par quelques organisations syndicales enseignantes, risque de fortement impacter certains établissements mardi 1<sup>er</sup> décembre au point de nous interroger légitimement sur nos possibilités de garantir la sécurité des élèves.

Questionné à ce sujet le cabinet du recteur préconise aux établissements fortement concernés d'informer les familles (en détaillant les missions non assurées) afin d'inciter celles-ci à garder leurs enfants à la maison.

Si cette formule fonctionne plutôt bien quand il s'agit d'un mouvement de grève des personnels du service de restauration ou des personnels enseignants, nous doutons qu'il en soit de même pour les personnels de surveillance.

Nous invitons donc les collègues qui auraient connaissance lundi d'un mouvement massivement suivi au point de fortement compromettre la sécurité des élèves à contacter le Dasen et à solliciter un renfort en personnel pour garantir cette sécurité dont nous avons, seul, la responsabilité.

Si vous n'obtenez pas satisfaction vous pouvez appeler votre secrétaire départemental et nous interviendrons alors directement auprès du rectorat, y compris pour vous soutenir, le cas échéant, dans la décision ultime de suspension des cours que vous auriez à prendre : si la sécurité sanitaire n'a pas de prix, la sécurité physique des élèves non plus!

**Rappel**

« au titre du R421-12 du code de l'éducation, portant sur la sécurité, un chef d'établissement ne peut pas fermer l'EPLE, mais suspendre les enseignements.  
Le/la collègue dans cette situation mardi 1er décembre doit faire un écrit au DASEN 48 h avant pour l'informer qu'au regard de tel et tel élément, il/elle ne peut assurer la sécurité des élèves et suspend les enseignements pour la journée »

Guy Bossard

*Suivez-nous aussi sur twitter «@RennesSnpdn»*